



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

**MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!**

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

***Vous déménagez?
Dites « au revoir » à vos bacs bruns et verts!***

Saint-Hyacinthe, le 7 juin 2024

Alors que pour certains citoyens le 1^{er} juillet rime avec congé et célébrations, pour d'autres cette date est synonyme de déménagement. Si vous faites partie de cette deuxième catégorie, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à vous rappeler qu'au grand jour du déménagement, vous devrez dire « adieu » à vos bacs de matières organiques (bac brun) et à vos bacs de matières recyclables (bac vert).

En effet, ces bacs doivent rester sur place, puisqu'ils sont la propriété des municipalités membres de la Régie. Ces bacs sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique, c'est pourquoi les bacs ne doivent, en aucun cas, être transportés à une nouvelle adresse.

Dans le cas où aucun bac brun ou vert ne serait à votre nouveau domicile, il vous suffira de communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un.

Pour connaître les modalités de collecte à l'égard de chacun des services disponibles à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450-774-2350 ou à consulter votre nouveau calendrier de collecte sur notre site internet : www.riam.quebec.

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec